

CHARTRE

pour la promotion de la science ouverte à l'Université di Corsica Pasquale Paoli

L'Université di Corsica Pasquale Paoli, consciente de l'importance de la science ouverte pour l'avancement de la recherche et pour la société, s'engage à promouvoir cette pratique au sein de son établissement. La présente charte définit les principes et les mesures qu'elle mettra en œuvre afin de favoriser la science ouverte et renforcer sa culture de la collaboration, de la transparence et de l'innovation. La politique de l'Université di Corsica Pasquale Paoli en faveur de la science ouverte participe pleinement de la dynamique impulsée en 2021 par le deuxième Plan National pour la Science Ouverte (2e PNSO¹). Elle souhaite également par ce faire, signer l'appel de Jussieu², devenir signataire de la DORA³ et intégrer la démarche science ouverte dans le périmètre du label européen HR4SR⁴.

LES PRINCIPES ADOPTÉS EN FAVEUR DE LA SCIENCE OUVERTE

Article 1. Accès ouvert aux publications scientifiques

L'Université di Corsica Pasquale Paoli s'engage à promouvoir l'accès ouvert aux publications scientifiques. Elle encourage ses chercheurs, ses enseignants-chercheurs et ses doctorants à les déposer dans l'archive ouverte HAL⁵ afin de les rendre accessibles au plus grand nombre. Il est important à cet égard de se référer à la charte de signature des publications scientifiques de l'Université di Corsica Pasquale Paoli, laquelle fixe les règles et les consignes de référencement des publications sur les différents portails de recherche. Pour rappel, les publications scientifiques issues de projets ayant bénéficié de financements nationaux ou européens doivent obligatoirement faire l'objet d'un dépôt en archive ouverte (HAL est encore ici recommandé) ou être publiées dans une revue en open access. L'Université di Corsica Pasquale Paoli incite également à l'utilisation de licences libres pour la publication et le partage des données.

Article 2. Données de la recherche

Une politique de gestion des données de la recherche en faveur de la science ouverte est indispensable pour assurer leur préservation et leur accessibilité à long terme. L'Université di Corsica Pasquale Paoli soutient l'accès ouvert aux données de la recherche qui peuvent l'être. Elle encourage sa communauté de recherche à faire dépôt de ces données dans l'archive ouverte HAL⁶ ou par les moyens qu'elle met en œuvre. Ainsi elle fait en sorte que les données soient progressivement et dans la mesure du possible, structurées en conformité avec les principes FAIR (Faciles à trouver, Accessibles, Interopérables, Réutilisables), préservées et ouvertes. Pour assurer une gestion des données conforme aux principes FAIR, il est demandé de déployer un plan de gestion des données (PGD ou Data Management Plan, DMP) dans le cadre de chaque projet de recherche. Ce plan permet de mettre en place une démarche méthodique et structurée pour la collecte, le stockage, le partage et la conservation des données en vue de leur réutilisation future.

Article 3. Collaboration ouverte

L'Université di Corsica Pasquale Paoli s'engage à favoriser la collaboration ouverte entre les chercheurs, en encourageant la coopération interdisciplinaire et la participation à des projets de recherche collaboratifs. L'Université di Corsica Pasquale Paoli soutient l'engagement de la communauté scientifique et du public dans la recherche, en favorisant l'accès à l'information et la participation citoyenne à la recherche. Elle est déjà signataire de la charte des sciences et recherches participatives en France destinée à accompagner, soutenir et promouvoir les collaborations entre acteurs de la recherche scientifique et la société civile⁷.

Article 4. Transparence de la recherche

L'Université di Corsica Pasquale Paoli s'engage à promouvoir la transparence dans le processus de recherche, en encourageant les chercheurs à rendre compte de leurs méthodes et de leurs résultats de manière claire et accessible pour les autres chercheurs, les professionnels et le grand public. L'Université di Corsica Pasquale Paoli recommande la publication des protocoles de recherche pour permettre la reproductibilité des résultats.

Article 5. Évaluation de la recherche

L'Université di Corsica Pasquale Paoli s'engage à prendre en compte dans les critères d'évaluation des enseignants-chercheurs et des chercheurs, l'évolution des pratiques liées à la science ouverte. Les critères d'évaluation prendront en compte le nombre et la qualité des données qu'ils ont publiées en accès ouvert, leur accessibilité et leur utilité pour la communauté scientifique, la mise en ligne des publications scientifiques sur des plateformes d'archive ouverte ou dans des revues scientifiques en accès ouvert, la participation à des projets de recherche ouverts en collaboration avec d'autres chercheurs, la participation à des initiatives de partage de données ou toute autre forme d'implication communautaire en faveur de la diffusion des pratiques de la science ouverte.

LES MESURES PRISES EN FAVEUR DE LA SCIENCE OUVERTE

Article 1. Sensibilisation à la science ouverte

L'Université di Corsica Pasquale Paoli communique régulièrement sur les avantages et les enjeux en cours et futurs de la science ouverte auprès des chercheurs, des doctorants, des étudiants et du grand public en organisant des événements, des ateliers, des séminaires de formation et des conférences.

Article 2. Formation à la science ouverte

L'Université di Corsica Pasquale Paoli met en place des formations afin de sensibiliser sa communauté scientifique d'enseignants-chercheurs, de chercheurs et d'étudiants à la pratique de la science ouverte ainsi qu'à l'utilisation d'outils et de technologies de partage et de publication de données.

Article 3. Lisibilité des résultats

L'Université di Corsica Pasquale Paoli par le biais de son propre portail institutionnel HAL, encourage fortement ses chercheurs à publier leurs résultats de recherche dans des revues à accès ouvert, et à déposer leurs données de recherche dans des dépôts institutionnels ou des archives ouvertes.

Article 4. Infrastructures

L'Université di Corsica Pasquale Paoli développe des infrastructures pour faciliter la publication et le partage de données de recherche, notamment en fournissant des plateformes de stockage et d'accès aux données et en assurant leur archivage à long terme.

Article 5. Évaluation de la recherche

L'Université di Corsica Pasquale Paoli incite au financement de réseaux de collaboration et de projets de publication dans des revues à accès ouvert.

En encourageant la bibliodiversité et l'accès libre aux publications scientifiques dans le sillage de l'appel de Jussieu⁸, en contribuant au financement d'infrastructures de diffusion ouverte de la recherche, l'Université di Corsica Pasquale Paoli contribue à réduire les coûts associés à l'achat de licences d'accès à des revues scientifiques payantes.

Par l'adoption de cette charte, l'Université di Corsica Pasquale Paoli affirme son engagement en faveur de la promotion de la science ouverte ainsi que sa volonté d'apporter un soutien décisif aux nouvelles modalités éditoriales qui favorisent l'accès ouvert, à encourager les bonnes pratiques en matière de gestion des données de recherche, à participer activement à la science citoyenne et participative, ainsi qu'à fournir une formation adaptée pour accompagner toutes les pratiques de science ouverte. Cette politique, qui sera affichée sur le site de l'Université di Corsica Pasquale Paoli et en divers endroits publics de ses campus, sera révisée régulièrement pour suivre les évolutions de l'établissement en matière de science ouverte.

Charte approuvée par la Commission de la Recherche le 15/06/2023 et par le Conseil d'Administration le 6/07/2023